

Où se procurer

Les sacs à déchets verts

Aux magasins municipaux

71 rue des Cordes à Mazamet
du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00

Tarif: 10,60€ les 10

www.ville-mazamet.com

Tél. 05 63 61 16 80



Le composteur

Mise à disposition gratuite de composteurs de jardin par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet à retirer après inscription aux magasins municipaux de Mazamet.



Réservez en ligne :

www.castres-mazamet.fr

Conditions d'obtention

Présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (facture, quittance ...).
Offre limitée à un composteur par foyer et dans la limite des stocks.



Communauté
d'agglomération
Castres-Mazamet

Ecoubage interdit

Le règlement sanitaire départemental (article 84) interdit le brûlage des déchets verts à l'air libre. Cette interdiction est indépendante de la volonté de la commune.

Traitemen~~t~~ des déchets verts



MAZAMET
VILLE DE RELIEFS

Collecte

Collecte des déchets végétaux en sac papier biodégradable :

Uniquement les sacs fournis par la ville, gazons, feuilles, petites branches. Les autres sacs et les autres déchets ne seront pas collectés.



Collecte des branches en fagots :

Branches : Ø de 1 à 10 cm
(pas de souche ni de tronc d'arbre)

Fagots : longueur environ 1m, Ø environ 0,50m
(pas de fil de fer ou synthétique)
10 fagots maximum



Pensez à sortir vos déchets la veille au soir !

Calendrier

SECTEUR EST SECTEUR OUEST

Tournée Spéciale Sapins : 7 janvier 2026

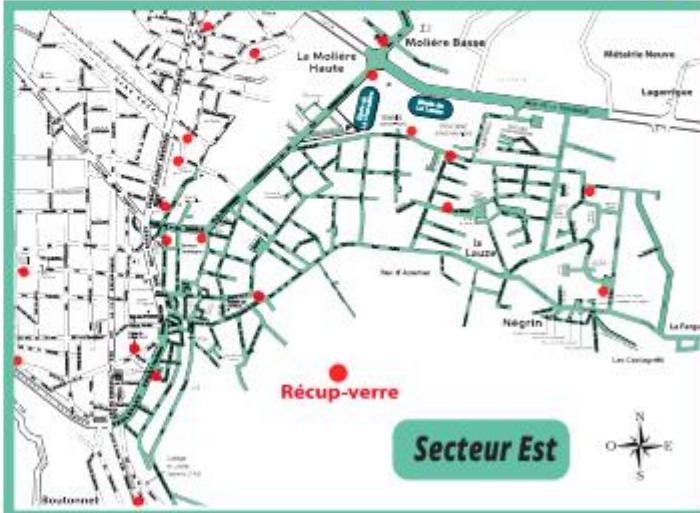
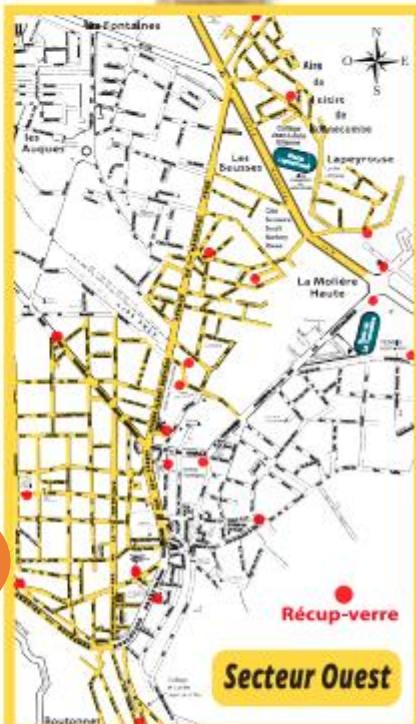
LES MERCREDIS

14/28 Janvier
11/25 Février
11/25 Mars
08/22 Avril
06/20 Mai
03/17 Juin
01/15/29 Juillet
12/26 Août
09/23 Septembre
07/21 Octobre
04/18 Novembre
02/16 Décembre

LES MERCREDIS

21-janv
04/18 Février
04/18 Mars
01/15/29 Avril
13/27 Mai
10/24 Juin
08/22 Juillet
05/19 Août
02/16/30 Septembre
14/28 Octobre
25-nov
09-déc

MAZAMET
VILLE DE RELIEFS



Compostage

pour une démarche citoyenne choisissez le compostage

- Moins de déchets à collecter et à traiter
- Moins d'engrais chimiques dans nos jardins
- Pas de pollution des nappes phréatiques
- Obtention d'un engrais naturel gratuit
- Contribution à la maîtrise de la facture déchets

Qu'est ce que le compostage ?

Le compostage est un procédé de dégradation biologique des matières organiques. Il aboutit à la production d'un amendement organique : le compost.

En recyclant vos déchets végétaux et ceux de votre cuisine, vous obtenez un compost pour votre jardin.



Que pouvez-vous composter ?

Les déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'oeufs, marc de café, pain, fruits, légumes.



Les déchets de maison : mouchoirs, papiers, sciures, copeaux.

Les déchets végétaux : plantes, gazons, tailles, feuilles, herbes ...

Ce qu'il ne faut pas composter :

Thuyas et résineux, verres et emballages, os et arêtes, produits carnés, litières d'animaux, cigarettes ...



Les utilisations

Le compost frais (moins de 3 mois) peut être utilisé comme paillis, en couches minces. S'il est préalablement tamisé, il peut être incorporé sans problème dans le sol au bout de 6 à 12 mois, selon le degré d'évolution. **Le compost mûr** (de 8 à 10 mois) peut être incorporé superficiellement entre 5 et 15 cm du sol, il doit avoir une bonne odeur et une belle couleur marron.



Pour la mise en pot, le compost devra être mélangé avec de la terre à volumes équivalents.